

Les sources du droit sous l'Antiquité Romaine

Par **PlumpMyss**, le 16/10/2009 à 10:58

Bonjour !

J'ai une dissertation dont le sujet est le suivant :
"Les sources du droit sous l'Antiquité Romaine".

Je comptais parler des sujets suivants :

* Les sources du droit de 27 avt JC jusqu'au IIIè s ap. JC :

- Du sénatus-consulte à l'oratio principis
- L'Edit du magistrat : le droit prétorien
- Les constitutions impériales (édits impériaux, décrets, rescrits)
- La jurisprudence

* Les sources du droit de 284 à 565 :

- Les constitutions impériales et le "ius vetus" (Code Théodosien, doctrine classique, ...)
- Les coutumes provinciales et le droit "vulgaire" (droits locaux (Caracalla), droit vulgaire né de la pratique)
- La compilation de Justinien (le Code, le recueil Digeste, les Institutes, les Nouvelles

Les soucis étant que :

- je ne sais pas où dois-je parler de la loi au sens large (types de lois, modes d'élaboration des lois, loi des XII Tables, ...)
- je ne sais pas comment organiser mon plan pour qu'il se rapporte à la forme suivante :

I - -----

A) -----

B) -----

II - -----

A) -----

B) -----

Pourriez-vous me guider dans la résolution de ces deux soucis s'il vous plaît ?

Par avance, merci et bonne journée,

Plump'Myss